



Achat immobilier pendant divorce

Par **nath**, le **16/11/2008** à **23:04**

Bonjour,

Mon mari lance notre procédure de divorce demain. Nous divorçons par consentement mutuel. Nous sommes mariés sans contrat de mariage et sommes propriétaires de notre maison. Je vis avec nos 2 filles dans cette maison qu'il continue de m'aider à rembourser. Nous l'avons mise en vente.

J'ai trouvé une maison à acheter mais ignore comment faire par rapport à ma situation personnelle.

en l'achetant demain, la procédure sera lancée mais le divorce non prononcé et nous ne serons pas encore passés en conciliation.

Mais j'ai besoin d'un toit une fois ma maison vendue !

Nos relations sont bonnes et je ne crains pas qu'il essaie de me spolier mais je voudrais me mettre ainsi que mes filles, à l'abri.

Merci de me conseiller.

Par **Marion2**, le **16/11/2008** à **23:09**

Bonsoir,

Vous ne pouvez pas acheter seule un bien immobilier tant que le divorce n'est pas prononcé.

Cordialement